

**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION****Données générales**

Lieu du contrôle:	Place du Martyr 48 brasserie , 4800 VERVIERS				
Propriétaire:					
Client:	A.C Audit Closset Antoine,Rue de Momelette 62, 4350 MOMALLE				
Type de locaux:	Commerce	GRD:	/	Tarif:	Jour
Code EAN de l'installation:	541 44	N° compteur:	/98381245	Index:	00006830 kWh
Installateur:	/				
N° TVA:	/	ou n° carte ID:	/	Émis à:	/ le /
Agent-visiteur:	Toni Arnould				Date du contrôle: 01/04/2019

Type de contrôle

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) - Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Art. 271/271bis Contrôle périodique (vente)
Info complémentaire:	Contrôle périodique Art. 271 + Codex Livre III Titre 2
Réinspection à:	/
Protection contre les chocs électriques par contacts indirects: Art. 87 Lieux de travail des établissements sans employés BA4/BA5 (réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)	

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	3 x 400V + N	Courant nominal max:	100 A	Courant nominal sécurité principale:	100,00
Section du câble d'arrivée:	4x35 mm ²	Type:	EXVB		
Prise de terre:	Barre ou piquet de terre			Section:	/
				Conducteur de terre:	16 mm ²
Différentiel principal - In:	100 A	Sensibilité DI:	300 mA	Nombre de pôles:	4
Différentiel(s) principal(s) extra:	/				
Différentiel secondaire - In:	100 A	Sensibilité DI :	30 mA	Nombre de pôles:	4
Différentiel(s) secondaire(s) extra:	/				
Nombre de circuits:	64	Nombre de coffrets:	2		

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	10,8 Ohm	Protection contre les contacts indirects:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isolement générale:	/ MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	/	Etat du matériel électrique fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	En ordre	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	/	Schémas vs. réalité:	Pas en ordre
Protection contre les contacts directs:	Pas en ordre				

Conclusion :
L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIEL'installation doit de nouveau être contrôlée avant le:
5 ans après date du contrôle par le même organisme (*)

NOMBRE Schéma d'implantation: Non
D'ANNEXES Schéma unifilaire: Non
Plan influences externes: Non
Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:

Visa du distributeur:

Visa de l'organisme de contrôle

ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit – le cas échéant – être soumis au Service interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

29 dis bip 20 A
19 dis bip 16 A
11 dis tetra 20 A
3 dis tetra 32 A
2 dis tetra 40 A

CONSTATATIONS: Remarques

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- B : On ne peut pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.
- U1 : Les schémas électriques étaient présents au moment de la visite pour le contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être soumis à nouveau lors de la prochaine visite de (ré)inspection.
- V : Pas de permission de couper le courant de l'installation électrique. Pas tous les mesures/examens pouvaient être effectués.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions - Schémas et plans:

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.01A. : Le schéma unifilaire doit obligatoirement contenir les informations suivantes: la tension et la nature du courant, l'exécuteur de l'installation électrique (nom et numéro TVA, ou, en son absence, le numéro, la date et la commune d'émission de la carte ID) et sa signature, l'adresse de l'installation, le nom du propriétaire et sa signature, et la date de rédaction du schéma.
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.02A. : Le schéma de position doit obligatoirement contenir les informations suivantes: l'exécuteur de l'installation électrique et sa signature, l'adresse de l'installation, le nom du propriétaire et sa signature, et la date de rédaction du schéma.
- 1.06. : Le(s) plan(s) des influences externes est (sont) à réaliser ou à compléter. (art 19)
- 1.07. : Un analyse de risque de l'installation électrique est à réaliser ou à compléter. (Codex)
- 1.09. : Le rapport du dernier et/ou de l'avant-dernier contrôle périodique ne pouvait pas être soumis. (Codex)

Infractions - Coffrets de repartition:

- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement, etc. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)
- 4.13. : L'introduction des câbles dans le tableau doit être réalisée selon les règles de l'art. (art 5, 205)

Infractions - Installation électrique:

- 7.02. : Les règles de l'art ne sont pas appliquées (voir des normes éventuelles, directives du fabricant,...). (art 5, 9)
- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)

Infraction - Conducteurs et code de couleur:

- 8.04. : Les conducteurs électriques ne sont pas entrés, de sorte que la protection continue est garantie (art 205)

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

8,04 reserve soft cuisine
7,04 couloir cave cave vin reserve soft cuisine
7,02 cuisine
Voir photo

ANNEXE – INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION**Données générales**

Annexe à rapport n°:	153006190	Tension nominale: 3 x 400V + N
Lieu du contrôle:	Place du Martyr 48 brasserie , 4800 VERVIERS	
Propriétaire:	/Tsoutzidis	
Agent-visiteur:	Toni Arnould	Date du contrôle: 01/04/2019

Schéma d'implantation simplifié (Art. 276bis) ou photo/schéma de l'installation (électrique)

Signature client:

Signature agent-visiteur:

ANNEXE – INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION**Données générales**

Annexe à rapport n°:	153006190	Tension nominale: 3 x 400V + N
Lieu du contrôle:	Place du Martyr 48 brasserie , 4800 VERVIERS	
Propriétaire:	/Tsoutzidis	
Agent-visiteur:	Toni Arnould	Date du contrôle: 01/04/2019

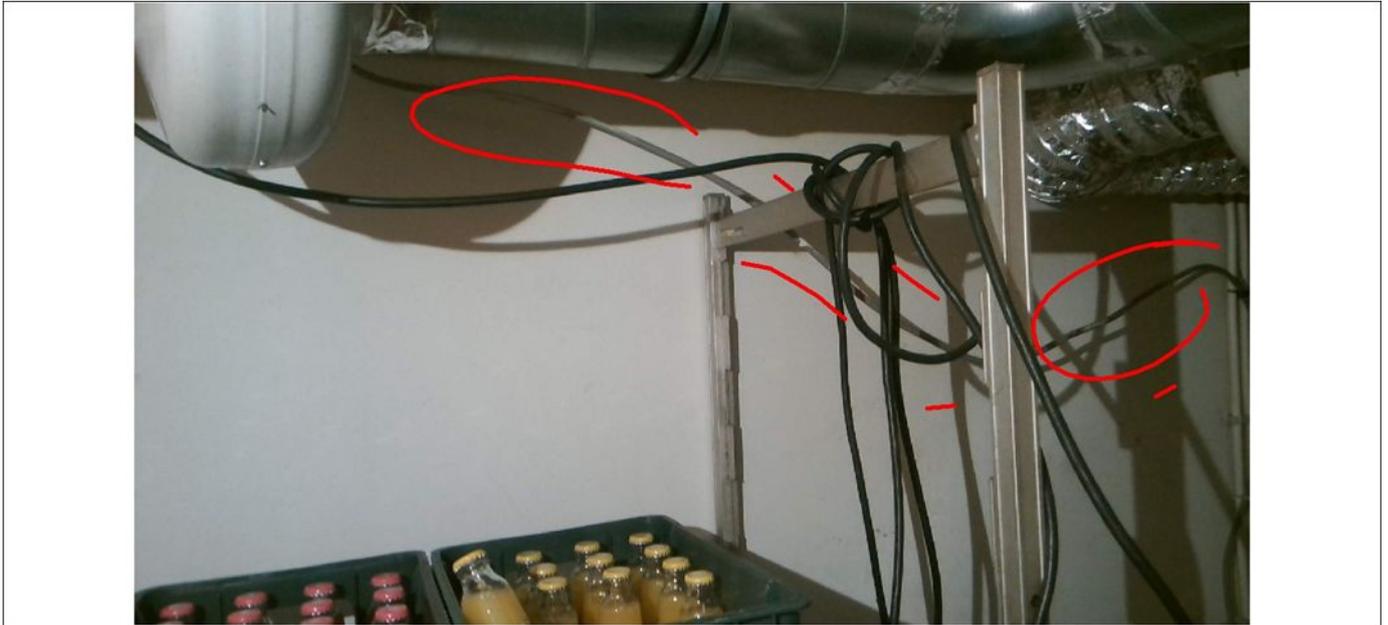
Schéma d'implantation simplifié (Art. 276bis) ou photo/schéma de l'installation (électrique)

Signature client:

Signature agent-visiteur:

ANNEXE – INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION**Données générales**

Annexe à rapport n°:	153006190	Tension nominale: 3 x 400V + N
Lieu du contrôle:	Place du Martyr 48 brasserie , 4800 VERVIERS	
Propriétaire:	/Tsoutzidis	
Agent-visiteur:	Toni Arnould	Date du contrôle: 01/04/2019

Schéma d'implantation simplifié (Art. 276bis) ou photo/schéma de l'installation (électrique)

Signature client:

Signature agent-visiteur: